

DÉPARTEMENT

La Réunion

ARRONDISSEMENT

Saint Benoit

Effectif légal du conseil municipal

29

Nombre de conseillers en exercice

29

COMMUNE :

SALAZIE

Communes de 1 000 habitants et plus

Élection du maire et des adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de mai à **dix-huit heures zéro minutes**, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SALAZIE

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

FOUASSIN Stéphane	SCOE Didier Jonathan	
PAPAYA Marie Sidoleine	BRANCALIN Sandrine	
DAMOUR Marcel Gérard	BOYER Laurent	
VIADERE Marie-Ange	SINAPIN Marie Jacqueline	
MAILLOT Yann Thierry	Charlemagne Jules Thierry	
ELISABETH Marie-Jeanne	ROBERT Laurencine Sarah	
PAUSE Jean Claude	DE LAMOTHE Jean-Bernard	
GEVIA Marie Catherine	ECLAPIER Eric Emmanuel	
MOREAU Jules Mario	PAPAYA Mélissa Marie Elsa	
HOAREAU Marie Nathalie	SISAHAYE Teddy Olivier	
LUCILLY Harry	ELISABETH Karine	
FANNIO Anaïs Cindy		
ELISABETH Vincent Marc André		
TECHER Sophie		
GARRYER Patrick François		
MAZAGRAN Daniella Marie-Line		
TECHER Paulin Joseph		
PADRE Hermina Marie Océane		

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20200526-2020-CM-01-AI
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020

Absents¹ : néant

.....

.....

.....

1. Installation des conseillers municipaux²

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur FOUASSIN Stéphane**, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur **ELISABETH Vincent** a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **29** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **M. DAMOUR Marcel Gérard-**
Mme FANNIO Anaïs Cindy

.....

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20200526-2020-CM-01-AI
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020

fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 25
- f. Majorité absolue ⁴ 25

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOUASSIN Stéphane	25	Vingt-cinq
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un. Des suffrages exprimés sur un nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
‘
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur FOUASSIN Stéphane a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur FOUASSIN Stéphane élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de deux adjoints.

Acquise de réception en préfecture
974-219740214-20200526-2020-CM-01-AI
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 (huit) adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 8 (huit) adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 8 (huit)

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 (cinq) minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 (une) listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 00
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 29
- f. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOUASSIN Stéphane : liste « L'expérience au service des Salaziens ».....	29	Vingt-neuf
.....
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20200526-2020-CM-01-AI
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par **Monsieur FOUASSIN Stéphane**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20200526-2020-CM-01-AI
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020

⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4. Observations et réclamations

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **26 mai 2020**, à dix-neuf
heures, quinze minutes, en double exemplaire ¹⁰ a été, après lecture,
signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le
secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),



Le conseiller municipal le plus âgé,

[Signature]
Les assesseurs,
[Signature]

Le secrétaire,

~~C.C. Johnson~~

⁹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexation est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ». Accuse de réception en préfecture 974-219740214-20200526-2020-CM-01-AI

¹⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Saint Benoît

Effectif légal du conseil municipal

29

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Fonction¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy	17/10/1960
Première adjointe	Mme	PAPAYA Marie Sidoleine	27/01/1977
Deuxième adjoint	M.	DAMOUR Marcel Gérard	19/05/1961
Troisième adjointe	Mme	VIAADERE Marie-Ange	04/10/1953
Quatrième adjoint	M.	MAILLOT Yann Thierry	07/04/1988
Cinquième adjointe	Mme	ELISABETH Marie Jeanne	06/05/1974
Sixième adjoint	M	PAUSE Jean Claude	28/01/1968
Septième adjointe	Mme	GEVIA Marie Catherine	03/04/1965
Huitième adjoint	M.	MOREAU Jules Mario	13/06/1958
Conseillère municipale	Mme	HOAREAU Marie Nathalie	25/10/1968
Conseiller municipal	M.	LUCILLY Harry	13/02/1986
Conseillère municipale	Mme	FANNIO Anaïs Cindy	24/01/1989
Conseiller municipal	M.	ELISABETH Vincent Marc André	14/01/1990
Conseillère municipale	Mme	TECHER Sophie	21/06/1982
Conseiller municipal	M.	GARRYER Patrick François	31/12/1972
Conseillère municipale	Mme	MAZAGRAN Daniella Marie-Line	27/04/1970
Conseiller municipal	M.	TECHER Paulin Joseph	02/06/1969
Conseillère municipale	Mme	PADRE Hermina Marie Océane	10/11/1980
Conseiller municipal	M.	SCOË Didier Jonathan	16/02/1983
Conseillère municipale	Mme	BRANCALIN Sandrine	12/09/1988
Conseiller municipal	M.	BOYER Laurent	11/07/1978
Conseillère municipale	Mme	SINAPIN Marie Jacqueline	11/08/1975
Conseiller municipal	M.	CHARALEMAGNE Jules Thierry	01/07/1963
Conseillère municipale	Mme	ROBERT Laurencine Sarah	25/01/1983
Conseiller municipal	M.	DE LAMOTHE Jean Bernard	21/11/1975
Conseillère municipale	M.	ECLAPIER Eric Emmanuel	07/12/1973
Conseiller municipal	Mme	PAPAYA Mélissa Marie Elsa	23/03/1984
Conseiller municipal	M.	SISAHAYE Teddy Olivier	17/08/1978

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Sirie:



Accusé de réception en préfecture de
974-219740214-20200526-2020-CM-01-AI
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy	17/10/1960	Maire	...
Mme	PAPAYA Marie Sidoleine	21/01/1977	Première adjointe	...
M	DAMOUR Marcel Gérard	19/05/1961	Deuxième adjoint	...
Mme	VADERE Marie-Ange	04/10/1953	Troisième adjointe	...
M.	MAILLOT Yann Thierry	07/04/1988	Quatrième adjoint	...
Mme	ELISABETH Marie-Jeanne	06/05/1974	Cinquième adjointe	...
M.	PAUSE Jean Claude	28/01/1968	Sixième adjoint	...
Mme	GEVIA Marie Catherine	03/04/1965	Septième adjointe	...
M.	MOREAU Jules Mario	13/06/1958	Huitième adjoint	...
Mme	HOAREAU Marie Natalie	25/10/1968	Conseillère municipale	...
M.	LUCILLY Harry	13/02/1986	Conseiller municipal	...
Mme	FANNIO Anaïs Cindy	24/07/1989	Conseillère municipale	...
M.	ELISABETH Vincent Marc André	14/01/1990	Conseiller municipal	...
Mme	TECHER Sophie	21/06/1982	Conseillère municipale	...
M.	GARRYER Patrick François	31/12/1972	Conseiller municipal	...
Mme	MAZAGRAN Daniella Marie-Line	27/04/1970	Conseillère municipale	...
M.	TECHER Paulin Joseph	02/06/1969	Conseiller municipal	...
Mme	PADRE Hermina Marie Océane	10/11/1980	Conseillère municipale	...
M	SCOE Didier Jonathan	16/02/1983	Conseiller municipal	...
M	BRANCALIN Sandrine	12/09/1988	Conseillère municipale	...
M	BOYER Laurent	11/07/1978	Conseiller municipal	...
M	SINAPIN Marie Jacqueline	11/08/1975	Conseillère municipale	...
M	CHARLEMAGNE Jules Thierry	01/07/1963	Conseiller municipal	...
M	ROBERT Laurencine Sarah	25/01/1983	Conseillère municipale	...
M.	DE LAMOTHE Jean Bernard	21/11/1975	Conseiller municipal	...

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20200526-2020-CM-01-A
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020

M.	ECLAPIER Eric Emmanuel	07/12/1973	Conseiller municipal
Mme	PAPAYA Mélissa Marie Elsa	23/03/1984	Conseillère municipale
M.	SISAHAYE Teddy Olivier	17/08/1978	Conseiller municipal
Mme	ELISABETH Karine	17/09/1980	Conseillère municipale

Fait à SALAZIE, le 26 mai 2020

Le maire
(ou son remplaçant),

Le conseiller municipal
le plus âgé,



Les assesseurs,

Le secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Eric ECLAPIER".

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Teddy SISAHAYE".

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Mélissa PAPAYA".

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Karine ELISABETH".

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. F.".